

07 fév 2013 -19:31

Conseil des ministres du 7 février 2013

Le Conseil des ministres s'est réuni le jeudi 7 février 2013 au 16 rue de la Loi sous la présidence du Premier ministre Elio Di Rupo.

Lors de la conférence de presse, présidée par le Premier ministre, qui a suivi le Conseil des ministres, le secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale et fiscale John Crombez a présenté les mesures approuvées en matière de lutte contre la fraude. Il a épinglé trois points principaux : les mesures contre la vente frauduleuse de métaux précieux, les mesures contre la fraude fiscale et la radiation de sociétés dormantes utilisées pour la fraude fiscale. La ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet a précisé que les statistiques de criminalité montrent une hausse des vols et en particulier des câbles en cuivre. En 2012, 1300 vols ont été commis, principalement sur le réseau ferroviaire. Ces vols sont très dommageables pour l'économie et la sécurité. Une des mesures contre la fraude prévoit que les revendeurs de câbles en cuivre ne peuvent plus recevoir d'argent comptant.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

07 fév 2013 -19:31

Appartient à [Conseil des ministres du 7 février 2013](#)

Dispositions urgentes en matière de lutte contre la fraude

Sur proposition du secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale et fiscale John Crombez, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet portant des dispositions urgentes en matière de lutte contre la fraude. L'avant-projet met en oeuvre la plan d'action 2012-2013 du Collège pour la lutte contre la fraude fiscale et sociale ainsi que les mesures complémentaires décidées lors du conclave budgétaire de novembre 2012.

Le projet vise tout d'abord à adapter la loi du 11 janvier 1993 relative à la Cellule de traitement des informations financières (CTIF) en y instituant la notion de fraude fiscale grave, organisée ou non. Toute fraude fiscale grave, organisée ou non, sera désormais considérée comme délit sous-jacent. Le Code pénal est également adapté en ce sens.

La loi relative à la CTIF est adaptée par l'élargissement de la limitation des paiements en espèces à 5.000 euros aux ventes de biens par des particuliers à des commerçants en métaux précieux. La loi-programme du 29 décembre 2010 est également modifiée afin d'élargir l'obligation d'identification à la vente de métaux payés en espèces par le client.

Après consultation avec le secteur et les partenaires concernés, notamment Infrabel, le Conseil des ministres a par ailleurs décidé que les personnes actives dans la récupération, le recyclage et le commerce de vieux métaux ou de métaux précieux, ne peuvent plus acquitter en espèces les câbles de cuivre recyclés, usagés ou présentés comme tels.

Enfin, l'avant-projet instaure la radiation d'office de la Banque-Carrefour des Entreprises pour les sociétés qui n'ont pas déposé de comptes annuels pour la troisième année consécutive. Au cas où l'entreprise procède néanmoins au dépôt, la radiation est retirée. La radiation d'office est également prévue pour les sociétés qui répondent à une série de critères cumulatifs sur la base desquels l'entreprise ne peut plus être considérée comme existante.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. John Crombez, secrétaire d'Etat à la
Lutte contre la fraude sociale et fiscale
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11

07 fév 2013 -19:31

Appartient à Conseil des ministres du 7 février 2013

Financement du nouveau matériel roulant pour la SNCB

Sur proposition du ministre des Entreprises publiques Jean-Pascal Labille, le Conseil des ministres a approuvé le financement proposé par la SNCB-Holding pour l'achat de 21 automotrices électriques AM 08 DEsiro pour la SNCB.

La SNCB-Holding empruntera les ressources financières nécessaires à l'achat de 21 automotrices électriques AM 08 Desiro, pour un montant de 108.050.349,54 euros, et les mettra à la disposition de la SNCB qui deviendra propriétaire du matériel roulant.

Le taux d'intérêt fixe est de 4,04648 %, et la marge appliquée est de 0,02%, ce qui porte l'annuité du remboursement de l'emprunt à 7.997.697,49 euros pendant 20 ans.

Le Conseil des ministres a dès lors décidé d'accorder une dotation d'exploitation spécifique à la SNCB Holding de 7.997.697,49 euros (non indexé) pour la période 2013 à 2032 compris. Cette dotation sera inscrite sur une enveloppe budgétaire distincte et versée annuellement le 30 avril.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Jean-Pascal Labille, ministre des
Entreprises publiques et de la Coopération au
développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000Bruxelles
Belgique
02 501 83 11

07 fév 2013 -19:31

Appartient à [Conseil des ministres du 7 février 2013](#)

Coopération administrative européenne dans le domaine fiscal

Sur proposition du ministre des Finances Steven Vanackere, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui a pour but de transposer en droit belge la directive européenne 2011/16/UE relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal.

La directive vise à créer un instrument juridique performant destiné à améliorer la coopération administrative dans le domaine fiscal. Le bon fonctionnement du marché intérieur sera assuré par une neutralisation des effets négatifs des pratiques fiscales dommageables. Par cette approche, la coopération administrative dans le domaine fiscal sera alignée sur celle en vigueur dans les domaines de la TVA et des droits d'accises.

Concrètement, le champ d'application de la coopération administrative européenne est étendu à tous types d'impôts (sauf TVA, droits de douanes et accises communautaires).

La directive prévoit trois types d'échange d'informations :

- à la demande préalable de l'autorité requérante : cette demande peut entraîner la réalisation d'une enquête administrative ;
- automatique : communication systématique d'informations prédéfinies d'un État à un autre ;
- spontané : lorsque l'autorité compétente d'un État membre le considère opportun.

La directive prévoit en outre la présence de fonctionnaires de l'autorité requérante dans les bureaux administratifs d'autres États membres ainsi que leur participation aux procédures administratives de l'autorité requise. Des contrôles simultanés d'une ou plusieurs personnes pourront avoir lieu dans différents territoires.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi transposant la directive 2011/16/UE du Conseil du 15 février 2011 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal et abrogeant la directive 77/799/CEE

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique

Rue de la Loi 12

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 574 80 05

<http://www.minfin.fgov.be>

07 fév 2013 -19:31

Appartient à Conseil des ministres du 7 février 2013

Missions de formation militaire au Bénin

Sur proposition du ministre de la Défense Pieter De Crem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le déploiement du BNS Godetia au Bénin pour la Maritime Capacity Building. Par ailleurs, un militaire belge participera à une mission d'instruction au profit du Centre de perfectionnement aux actions post-confliktuelles de déminage et de dépollution (CPADD) au Bénin.

Le BNS Godetia sera mis en oeuvre, avec 95 militaires à son bord, pour la Marine Capacity Building qui s'inscrit dans le cadre du programme de partenariat militaire avec le Bénin. Ce programme vise à augmenter la capacité de la marine béninoise à surveiller ses eaux territoriales. Cette mission est prévue du 29 mars au 19 avril 2013.

Un militaire sera en outre engagé pour une mission d'instruction à Ouidha du 13 mars au 29 avril 2013. Cette formation s'inscrit également dans le cadre du programme de partenariat militaire.

Les militaires belges de ces deux missions se verront octroyer le statut "assistance en dehors du territoire national - AR 03, coefficient 2".

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier
ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>

07 fév 2013 -19:31

Appartient à Conseil des ministres du 7 février 2013

Masterplan concernant la réaffectation du palais de justice de Bruxelles

Le Conseil des ministres a pris connaissance du masterplan concernant la réaffectation du palais de justice de Bruxelles. La ministre de la Justice et le secrétaire d'Etat à la Régie des bâtiments étudieront à ce propos différentes pistes dont l'achat ou la location et l'aménagement d'un immeuble situé rue aux Laines.

Le 25 mars 2010, le Conseil des ministres a approuvé le lancement d'un concours international d'idées concernant l'avenir du palais de justice. Une étude sur les possibilités d'hébergement du palais a également servi de base pour le masterplan. Le palais de justice gardera une part importante de fonctions judiciaires mais hébergera également des services horeca, commerciaux et culturels.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11
<http://www.justice.belgium.be>

Service de presse de M. Servais Verherstraeten, secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles, et à la Régie des bâtiments et au Développement durable
Rue Royale 180
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 209 33 11

07 fév 2013 -19:31

Appartient à Conseil des ministres du 7 février 2013

Fonction publique : circulaire relative aux plans de personnel 2013

Le Conseil des ministres a approuvé un projet de circulaire relatif aux plans de personnel 2013 pour les services qui ont une source de financement hors de l'enveloppe de personnel.

Ce projet de circulaire vise à donner une information transparente concernant les montants des services ayant une source de financement hors enveloppe, qui servent de base pour l'établissement des plans de personnel 2013. Il donne en outre à ces services les lignes directrices pour l'établissement de leurs dossiers de plan de personnel 2013, qui doivent être soumis pour le 31 mars 2013 au plus tard.

Etant donné le contexte budgétaire actuel, il est important que les services puissent prendre aussi vite que possible les mesures appropriées en vue d'un pilotage efficient et efficace de leurs ressources humaines et de leurs coûts de personnel. La circulaire garantit le traitement complet par le SPF Personnel & Organisation et le SPF Budget et Contrôle de la gestion ainsi que la communication de la décision commune du ministre du Budget et du secrétaire d'Etat à la Fonction publique, dans le mois qui suit la réception du dossier complet.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à
la Fonction publique et à la Modernisation des Services
publics
Rue Royale 180
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 209 33
<http://bogaert.belgium.be>

07 fév 2013 -19:31

Appartient à Conseil des ministres du 7 février 2013

Modalités de désignation de l'inspecteur général et de l'inspecteur général adjoint de la police intégrée

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux modalités de désignation pour les fonctions d'inspecteur général et d'inspecteur général adjoint de la police intégrée.

Outre les modalités de désignation, le projet prévoit les conditions spécifiques pour un candidat externe, le statut pendant et à l'issue du mandat ainsi que le statut pécuniaire des titulaires de ces fonctions.

Le candidat externe doit être détenteur d'un diplôme ou d'un certificat de niveau A et justifier d'une expérience de management de 6 ans minimum ou d'une expérience professionnelle utile eu égard à la description de fonction de 10 ans minimum.

Le projet d'arrêté royal a fait l'objet d'un protocole d'accord au sein du Comité de négociation pour les services de police.

Projet d'arrêté royal relatif aux modalités de désignation aux mandats d'inspecteur général et d'inspecteur général adjoint et portant diverses dispositions statutaires y relatives

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

07 fév 2013 -19:31

Appartient à Conseil des ministres du 7 février 2013

Marché public pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Pieter De Crem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'une procédure de marché public relatif à la fourniture d'eau potable.

La Défense lance une procédure négociée pour la fourniture en eau potable du camp de Berverlo et le commando provincial (ProvComdo) du Limbourg.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier
ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>

07 fév 2013 -19:31

Appartient à Conseil des ministres du 7 février 2013

Accord de coopération relatif à l'intégration des activités aériennes dans le système d'échange de quotas d'émission

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'intégration des activités aériennes dans le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

La Cour constitutionnelle a considéré, dans ses arrêts du 2 mars 2011 et du 14 juin 2012, que les compétences de l'Etat fédéral et des Régions en matière d'émission de gaz à effet de serres et d'activités aériennes sont devenues tellement imbriquées qu'elles ne pouvaient être exercées que dans le cadre d'un accord de coopération. Cet accord vise à organiser la gestion et l'administration des tâches, dans le respect des règles de répartition des compétences.

Avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'intégration des activités aériennes dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre conformément à la directive 2008/101/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 modifiant la directive 2003/87/CE afin d'intégrer les activités aériennes dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat
à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire
d'Etat aux Réformes institutionnelles
Rue de la Loi 51
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<http://www.melchiorwathelet.be>

07 fév 2013 -19:31

Appartient à Conseil des ministres du 7 février 2013

Travaux de rénovation de la nouvelle chancellerie à La Haye

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution d'un marché public relatif aux travaux de rénovation de la nouvelle chancellerie à La Haye.

L'Etat belge a acheté récemment un bâtiment à La Haye pour y établir une nouvelle ambassade. Un marché public est maintenant attribué pour l'exécution des travaux de rénovation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

07 fév 2013 -19:31

Appartient à Conseil des ministres du 7 février 2013

Dispositions fiscales en financières

Sur proposition du ministre des Finances Steven Vanackere, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions fiscales et financières et des dispositions relatives au développement durable.

L'avant-projet contient une série de mesures fiscales en matière de plan de relance 2012 : assouplissement des conditions de déduction pour revenus de brevets dans le chef des PME, augmentation du taux de dispense de versement du précompte professionnel pour la recherche scientifique et relèvement du salaire net des personnes disposant d'un bas salaire à partir de 2013. Il crée également la base légale nécessaire pour exécuter les décisions de l'Eurogroupe en matière de soutien à la Grèce. En ce qui concerne les entreprises, l'avant-projet adapte le taux de la déduction pour capital à risque (intérêts notionnels) et actualise le régime du tax shelter. L'avant-projet contient également une mesure qui vise à exécuter la décision du gouvernement d'aligner la dotation de la reine Fabiola sur celle du prince Philippe à partir de 2013.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>